

Fraternité



C32/ID1K/MC07

Mme LARAFA MERIAM
4 AVENUE DES COTEAUX
06400 CANNES

Références à rappeler

numéro identifiant 5912488T

CANNES, le 26 janvier 2024

Votre contact en direct

032v.chaudanson@pole-emploi.net

Objet: Justificatif pour votre déclaration fiscale 2023

(A conserver sans limitation de durée)

Madame LARAFA,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2023 :

### 2059,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2023 :

- les allocations de décembre 2023, payées en janvier 2024, sont donc exclues du montant à déclarer pour 2023;
- si vous étiez allocataire en 2022, les allocations de décembre 2022, payées en janvier 2023, sont incluses dans ce montant;
- de même, si vous avez perçu en 2023 un rappel d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2023, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG), du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2023.

Si au cours de l'année 2023, vous avez été indemnisée successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

En annexe vous trouverez un récapitulatif des relevés de situation émis au cours de l'année 2023, reprenant vos paiements et trop perçus éventuels.

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source et versé à la Direction Générale des Finances Publiques est de **0,00 euros**.

Nous vous prions d'agréer, Madame LARAFA, nos salutations distinguées.

### Le Directeur de l'agence

Conservez ce courrier sans limitation de durée, il pourra vous être demandé lors de la liquidation de votre retraite.

Il est disponible pendant 36 mois dans votre application mobile **Mon Espace** et votre espace personnel Pôle emploi, dans la rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi, Mes <u>courriers reçus</u> » : imprimez, enregistrez et conservez-le dans vos archives personnelles.

Au-delà de cette durée de 36 mois, ce document et les informations enregistrés dans le système d'information de Pôle emploi sont supprimés dans un délai variant selon les traitements\*.

<sup>\*</sup> Article R. 5312-44 du code du travail



## ANNEXE

Cette attestation contient des informations personnelles que vous n'êtes pas tenue de diffuser.

# Récapitulatif annuel des relevés de situation A conserver sans limitation de durée

Références : 5912488T	Références Pôle emploi	Le 27/01/2024	
Née le : 26/03/1993			
Mme LARAFA MERIAM	POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR		

Relevé de situation du	Situation au	Allocations (a)	Aides (b)	Autres paiements (c)	Prélèveme nts (d)	Montant réglé (a+b+c-d)	Date de règlement	Sommes trop perçues
15.05.2023	28.04.2023	166,25				166,25	03.05.2023	
13.06.2023	29.05.2023	725,75				725,75	01.06.2023	
13.07.2023	28.06.2023	723,30				723,30	03.07.2023	
14.08.2023	28.07.2023	443,27				443,27	01.08.2023	

### **INFORMATIONS GENERALES**

Pour plus de détail sur vos paiements, nous vous invitons à vous rendre dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi », service « Mes courriers reçus ». Vous pourrez consulter vos relevés de situation. Votre agence pôle emploi reste à votre disposition pour toute réédition des relevés de situation dans la limite de 120 mois.

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr** ou via l'application mobile « Mon espace ».



Vous pourrez également trouver ce courrier dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi » service « Mes courriers reçus ».